16.06.2015 – 08:20 Uhr

ESTI: Chaque année on compte plus de 3 morts à domicile par électrocution

Fehraltorf (ots) -

Au cours des 5 dernières années, en moyenne 3 à 4 personnes sont décédées en Suisse par électrocution dans leur sphère privée. Les causes sont imputables pour moitié à des installations et à des appareils électriques défectueux. Pour ces accidents tragiques se pose la question : comment peut-on les prévenir ?

Le propriétaire est responsable de la sécurité des installations électriques à basse tension dans la maison. Les locataires doivent annoncer les défauts constatés au bailleur qui doit sans tarder faire éliminer les défauts par un électricien. Les installations provisoires ou faites par des amateurs sont souvent la cause de conditions dangereuses. Le contrôle périodique des installations existantes permet de repérer des erreurs et détecter des défauts.

Les installations électriques anciennes devraient être contrôlées par rapport aux besoins actuels. Le dispositif de protection à courant différentiel-résiduel DDR offre une protection efficace contre les décharges électriques. Un coupe-circuit ou un disjoncteur de canalisation protège il est vrai les installations électriques lors d'un défaut de surcharge et d'un court-circuit, mais pas les personnes qui touchent le conducteur sous tension. C'est pourquoi un rééquipement est vivement recommandé.

Les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel modernes combinés avec des prises équipées de collerettes de protection et des tableaux protégés contre le contact offrent la meilleure protection contre le choc électrique.

Les appareils électriques mis en circulation doivent être sécurisés selon l'ordonnance sur les matériels électriques à basse tension OMBT. C'est pourquoi l'ESTI exerce une surveillance du marché. L'utilisation après l'achat est laissée au soin du propriétaire. Des isolations défectueuses et des réparations non conformes conduisent régulièrement à des situations dangereuses. Faites réparer les appareils électriques par un professionnel. Une fois la réparation faite il fera également un contrôle. C'est la seule façon pour vous d'être sûr que les appareils réparés sont sûrs eux aussi.

Le courant électrique peut être mortel à partir de 50 mA déjà. C'est pourquoi la règle est :

Aucun travail sur des installations ou appareils électriques exécuté par des non professionnels.

Pour changer des lampes il faut toujours déconnecter l'alimentation et vérifier l'absence de tension. Ne jamais toucher des fils à nu ou des éléments sous tension.

Après une électrisation il faut toujours consulter un médecin ou aller à l'hôpital pour un contrôle.

Les dommages causés à des personnes à cause de l'électricité doivent être annoncés à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI (voir www.esti.admin.ch).

L'ESTI recherche les causes et fait le nécessaire pour que les mesures de prévention d'accident soient mises en place.

Contact:

Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI
Sécurité dans l'utilisation de l'électricité
Luppmenstrasse 1, 8320 Fehraltorf
Peter Fluri, 044 956 12 30
info@esti.admin.ch, www.esti.admin.ch

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100019965/100774226 abgerufen werden.